

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 92

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Accès médiathèque et salles de sport aux agents en contrat civique au Département
des Bouches-du-Rhône

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des Relations et de l'Action Sociales
13499**

PRESENTATION

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

La délibération n° 150 du 9 septembre 2016 a approuvé l'élargissement du dispositif de service civique avec l'engagement de 139 volontaires.

EXPOSE DES MOTIFS

Les agents recrutés par ce dispositif relèvent de contrats de droit privé de 8 mois au Conseil Départemental. Dans ce cadre, ils ne bénéficient pas de prestations d'action sociale.

Toutefois, l'accès à la médiathèque et à la salle de sport de l'Hôtel du Département ainsi qu'à la salle de sport d'Arenc pourrait leur être autorisé sous réserve d'adhésion

PROPOSITION ET INCIDENCE FINANCIERE

A la lumière des motifs exposés, je vous propose :

- D'étendre aux agents en contrat civique au sein de la collectivité l'accès aux équipements sociaux suivants:
 - Médiathèque de l'Hôtel du Département (cotisation de 8 euros)
 - Complexe de culture physique de l'Hôtel du département et du site d'Arenc (cotisation de 15 euros).
- D'autoriser le service d'action sociale de la Direction des Ressources Humaines à procéder au recouvrement de ces cotisations par l'intermédiaire de la régie « service action sociale » utilisée pour la gestion des équipements sociaux.

La recette sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

